

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**



MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSES : Mme BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. WILS (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DOMBLIES (pouvoir à M. MELIANDE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CARRERE

23 – 16 - RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - TRAVAUX D'ÉLIMINATION DES EAUX PARASITES DU SECTEUR DU RONTUN

Rapport présenté par Monsieur ETCHEBERTS, conseiller municipal :

Vu la délibération n°19-194 en date du 18 décembre 2019 relative à l'autorisation de programme / crédits de paiement des travaux du Rontun,

Vu la délibération n°20-122 en date du 28 juillet 2020 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme / crédits de paiement des travaux du Rontun,

Vu la délibération n°21-22 en date du 9 mars 2021 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme / crédits de paiement des travaux du Rontun,

Vu la délibération n°22-7 en date du 9 mars 2022 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme / crédits de paiement des travaux du Rontun,

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne a lancé une opération majeure de travaux d'assainissement ayant pour objet l'élimination des eaux parasites du réseau d'assainissement du secteur du Rontun.

L'autorisation de programme, d'un montant de 1 950 000 € HT, frais d'études compris, est modifiée pour prendre en compte la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires. Elle se montera à 1 959 462,73 € HT.

De plus, la répartition des crédits de paiement doit être revue, le démarrage effectif du chantier ayant eu lieu en février 2021 et le lot 3 ayant été démarré en début d'année 2023. Il convient donc de réaffecter les crédits de paiement sur l'exercice 2023 conformément au planning prévisionnel ajusté de l'opération.

Le tableau suivant présente l'AP/CP réajustée pour le financement de cette opération :

Travaux d'assainissement du secteur du Rontun	Autorisation de programme	Crédits de paiement				
		2019	2020	2021	2022	2023
AP / CP issue de la délibération du 28 juillet 2020	HT 1 950 000,00 €	22 900,00 €	875 000,00 €	1 052 100,00 €		
	TTC 2 340 000,00 €	27 480,00 €	1 050 000,00 €	1 262 520,00 €	-	-

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le

1 350 000 €

527 079,50 €

ID : 064-216404301-20230228-23DEL16-DE

S²LOW

AP / CP issue de la délibération du 9 mars 2021	HT	1 950 000,00 €	22 900,00 €	50 020,50 €			
	TTC	2 340 000,00 €	27 480,00 €	60 024,60 €	1 620 000 €	632 495,40 €	-
Réajustement de l'AP / CP issue de la délibération du 9 mars 2022	HT	1 950 000,00 €	22 900,00 €	50 020,50 €	454 456,16 €	1 200 000,00 €	222 623,84 €
	TTC	2 340 000,00 €	27 480,00 €	60 024,60 €	545 347,39 €	1 440 000,00 €	267 148,61 €
Réajustement de l'AP / CP	HT	1 959 462,73 €	22 900,00 €	50 020,50 €	499 661,05 €	673 161,03 €	713 720,15 €
	TTC	2 351 355,28 €	27 480,00 €	60 024,60 €	599 593,26 €	807 793,24 €	856 464,18 €

Après en avoir délibéré, et après l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 15 février 2023, le Conseil municipal, par 32 voix pour – 1 abstention (M. CONEJERO), décide :

- de réajuster l'autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP) pour les travaux d'élimination des eaux parasites du secteur du Rontun telle que présentée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 février 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

